



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2011
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par l'Institut de politique familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

La femme

L'avenir de toutes les sociétés passe par la famille parce qu'elle pourvoit aux besoins fondamentaux que les États ne peuvent satisfaire, surtout pendant les périodes de crise économique et de perte de valeurs que nous traversons. Les enfants sont soignés au sein de la famille, leur éducation est obligatoire et ils doivent recevoir l'appui nécessaire afin de pouvoir développer leur personnalité. En l'admettant, nous assumons la responsabilité de l'impulsion des sociétés et du travail conjoint que cela entraînera pour nous.

Le respect de la vie humaine est également la clef et le commencement de la société. Si nous voulons avancer et parcourir ensemble un chemin, nous devons reconnaître le rôle fondamental de la famille dans ce parcours. Dans la promotion des droits de l'homme il faut reconnaître la promotion des droits de la famille et celle du droit à la vie, raison pour laquelle nous devons protéger l'institution du mariage et de la vie familiale.

Ainsi, la promulgation du mariage et de la famille ne doit pas être exclusivement le fait du pouvoir politique, mais celui de la société elle-même, avec des objectifs spécifiques qui requièrent la complémentarité de l'homme et de la femme pour la capacité unique qui est la leur d'engendrer la filiation et la fraternité, en éduquant la société par le biais de la maternité et de la paternité.

C'est sur la viabilité de la famille que repose l'économie de la société et des différents peuples car si nous ne la protégeons pas les peuples finissent par disparaître avec le temps. Pour que ceci n'arrive pas, nous devons donner à la famille la place et la protection qu'elle mérite pour elle-même et parce qu'elle est garante d'un avenir pour un monde uni; le manque de soutien à la famille a en effet été à l'origine de divers problèmes au sein de la société avec trois conséquences sérieuses :

1. Diminution de la démographie;
2. Déstructuration familiale;
3. Oubli de la valeur de la maternité et incompatibilité entre la vie familiale et celle du travail.

Pourquoi parlons-nous tellement de la famille, d'une institution que beaucoup considèrent comme obsolète? Parce qu'elle permet de mettre l'homme et la femme sur le même pied. C'est au sein de la famille que les rôles de chacun s'ajoutent et ne se divisent pas, que les obligations, la situation et l'engagement de l'homme et de la femme sont identiques.

Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur le rôle que joue la femme dans la société et sur la valeur de la maternité qui lui est propre; nous allons voir surtout comment elle est capable de comprendre et de mener sa vie en tant que mère et femme qui travaille en dehors du foyer.

L'homme et la femme ne vivent pas deux vies séparées, l'une au travail et l'autre à la maison avec les enfants, c'est-à-dire une vie personnelle et une autre professionnelle, indépendantes l'une de l'autre; ils sont un tout, capables d'assumer à la fois différentes occupations et responsabilités.

Pour nous, il est possible de concilier la famille et le travail : la femme doit pouvoir sortir de chez elle et avoir une carrière professionnelle enviable, alors que sa famille l'attend à la maison. Les conséquences de ce pari sont que les enfants grandissent sans la présence de la mère et que la démographie diminue du fait que, dans le meilleur des cas, les femmes n'ont pas plus de deux enfants.

Nous ne pouvons pas perdre de vue que la famille, et en particulier le rôle de la femme, est essentielle pour constituer le capital humain et le capital social nécessaire pour assumer ultérieurement des engagements et établir des liens stables.

Pour déterminer quel est l'avantage de cette conciliation pour la société et pour l'entreprise, il convient de procéder à une analyse de l'enrichissement famille-travail, c'est-à-dire de la mesure dans laquelle les expériences acquises dans un rôle améliorent la qualité de vie dans l'autre.

Une autre façon de juger son importance pour l'entreprise et la société est de comprendre ce que signifie le talent pour l'entreprise et la difficulté de retenir le meilleur à un moment quelconque du cycle économique. Le talent est le produit de l'aptitude par l'attitude ou, autrement dit, des compétences de l'employé par son engagement vis-à-vis de l'entreprise pour les mettre à son service. Selon Nuria Chillida, puisqu'il s'agit d'une multiplication, si l'engagement de quelqu'un à l'égard de l'entreprise est nul, même si ses connaissances et ses compétences sont géniales, son talent sera égal à zéro.

C'est la raison pour laquelle nous devons mettre en œuvre des politiques et une culture d'organisation propice à la conciliation du travail et de la maternité afin de pouvoir concevoir des enfants et les élever, sans être obligées par l'entreprise de laisser de côté l'aspect professionnel ou simplement de décider d'abandonner le travail pendant un certain temps sans courir le risque de perdre son emploi.

Ceci représente un investissement nécessaire pour la viabilité de l'entreprise et de la société qui fait partie de ses obligations en tant qu'institution ayant une grande responsabilité sociale puisque c'est celle qui a le plus de répercussions sur le quotidien des personnes.

Outre le fait qu'elle représente une contribution considérable pour sortir de la période de baisse démographique dans laquelle nous nous trouvons et rendre viable le système des retraites, la maternité fait grandir les intéressés et valorise la société et l'entreprise; il ne faut néanmoins pas perdre de vue le modèle de société qui l'inspire au moyen des différentes législations.

La conciliation de la vie de famille et du travail ne doit pas aller dans une seule direction, mais dans deux; les pouvoirs publics doivent comprendre que conciliation signifie aussi faciliter la maternité par rapport à la carrière professionnelle sans que cette situation entraîne une perte de valeur ou de compétences pour la femme. Bien au contraire, cela suppose une plus grande estime et un désintéressement qui augmentent sa valeur et l'estime que l'on a pour elle

Les gouvernements devraient instaurer des politiques publiques favorisant la valeur intrinsèque de la femme, la maternité, sans que cela présuppose la perte de leur emploi et ne bloque leurs possibilités d'avancement ou leur valeur dans les entreprises. Actuellement, les réformes en cours de réalisation impliquent en quelque sorte, dans une plus ou moins large mesure, les hommes dans les soins (pas

à 50 %); elles donnent aussi aux femmes plus de facilités pour en assumer la plus grande partie tout en gardant leur emploi dans la mesure où cela est compatible.

Mais la question de fond est celle de savoir si nous nous rendons compte que le mécanisme le plus important pour l'éducation de nos enfants et la vie familiale est que la maternité suive toujours la même voie, ininterrompue par le travail, c'est-à-dire que, compte tenu de l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est aux femmes qu'il appartient de décider si, après une période de congé-maternité, elles veulent reprendre leur activité mais sans conséquences négatives pour leur carrière professionnelle.

Une véritable conciliation est celle qui permet à la femme de décider à tout moment ce qu'elle veut faire, c'est-à-dire qu'elle peut décider librement, sans contrainte ni pression, d'avoir autant d'enfants qu'elle le souhaite, sans être obligée de se limiter à un seul. C'est là la véritable émancipation de la femme et, somme toute, de la société.

Il est bien connu que la femme qui travaille en dehors du foyer subit continuellement des pressions et des contraintes pour ne pas devenir mère; c'est ce que l'on appelle officieusement le « harcèlement maternel », concept qui n'est pas reconnu par les législations pénales des États. Les gouvernements n'appliquent pas encore cette nouvelle forme juridique mais il s'agit là d'un pari clair pour l'émancipation de la femme, mère qui travaille.

Il est donc plus important que jamais d'affirmer que le monde du travail doit apprendre à respecter le don de la maternité; s'il ne le fait pas, il court de sérieux risques de se déshumaniser. Le cadre du travail et celui de la culture ont besoin du « génie » de la femme pour être plus accueillants, plus « vivables » et offrir plus de plaisir.

Protéger et apporter un soutien à la maternité est un devoir social. La société doit favoriser la maternité parce qu'elle remplit une fonction sociale : elle donne au monde de nouveaux êtres humains qui, entre autres, paieront la retraite des patrons et des collègues de leurs mères, celle des infirmières et des médecins qui les mettent au monde.

Une espèce qui ne se reproduit pas est menacée d'extinction. Même si les êtres humains sont nombreux, il y a des signes alarmants de stagnation et même de baisse démographique pour les prochaines décennies, au moins dans les pays développés et même dans ceux qui, sans l'être, ont des indicateurs sociaux similaires.

L'Institut de politique familiale souhaite lancer au siège des Nations Unies la « perspective maternelle » ou la « perspective de la maternité » dans le monde du travail. Tout comme dans les administrations, il faut inscrire la perspective de la famille dans les législations et les usages, il faut également mettre en valeur la femme et la maternité dans les législations du travail. Ainsi, la perspective maternelle devient une qualité nécessaire dans les pays qui veulent prendre soin des femmes qui sont mères et des mères qui travaillent.

La perspective maternelle peut devenir une marque de qualité maternelle que nous pourrions tous respecter étant donné les avantages que nous tirons de sa mise en pratique dans nos familles et nos entreprises; l'altruisme qu'elle éveille et développe en chacun y gagnerait et deviendrait en se transformant le moteur le plus puissant de notre société.